

# REUNION DU JEUDI 24 MARS 2016

Convocation du 17 mars 2016

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 25 février 2016.
2. Projet d'acquisition de terrain.
3. Proposition de validation du programme AD'AP.
4. Proposition de vote des subventions aux associations 2016.
5. Affaires diverses.

L'an deux mille seize, le jeudi vingt-cinq mars à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de Chilleurs aux Bois, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard LEGRAND, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2016

Etaient présents: MMES et MM : G.LEGRAND, JC.BOUDIN, B.TARRON, N.MATHURIN, P.COLMAN, E.DENIAU, I.PROSSER, M.DELARUE, K.LE GOVIC, S.BOUDIN.

Absents représentés : P.LABRUNE par JC.BOUDIN, V.GOUEFFON par B.TARRON, C.BARBIER par S.BOUDIN, C.DEGUIL par E.DENIAU, C.LORENTZ par G.LEGRAND.

Absents excusés : C.LOISEAU, P.THAUREAUX DE LEVARE, C.BURGOT

Secrétaire de séance : N.MATHURIN

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Gratification à un stagiaire
- Demande de participation à une classe de découverte

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## DELIBERATIONS

### Achat des parcelles ZH 85 et 269 p - Indivision PELLERIN

Monsieur le Maire informe le Conseil que la collectivité a proposé aux représentants de l'indivision PELLERIN d'acquérir la parcelle ZH 85 d'une surface de 360 m<sup>2</sup>, dans le but d'aménager le carrefour de la voie nouvelle qui reliera la route de Neuville et la rue du Grand Orme, ainsi qu'une partie de la parcelle ZH 269, pour une surface de 940 m<sup>2</sup> environ, afin de permettre l'aménagement ultérieur du chemin des Sablonnets, La surface totale représente 1 300 m<sup>2</sup> environ et se trouve en emplacement réservé sur le PLU.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'acquérir la parcelle ZH 85 et une partie de la parcelle ZH 269 pour une superficie totale d'environ 1 300 m<sup>2</sup>, propose l'acquisition de ce terrain au prix de 5,00 € le m<sup>2</sup>, soit un montant estimé à 6 500 €, auquel il y aura lieu d'ajouter les frais de bornage et d'acte notarié., et autorise Monsieur le Maire, ou un de ses adjoints, à signer tous les actes relatifs à cette transaction et notamment auprès de Maître DOUVIN, notaire à NEUVILLE AUX BOIS.

### **Achat de parcelle ZH 266 p - Mme GIBERT Dominique**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Collectivité a proposé à Mme GIBERT Dominique d'acquérir une partie de la parcelle ZH 266 pour permettre l'aménagement ultérieur du chemin des Sablonnets. La surface concernée représente 600 m<sup>2</sup> environ et se trouve en emplacement réservé sur le PLU.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'acquérir une partie de la parcelle ZH 266 pour une superficie d'environ 600 m<sup>2</sup>, propose l'acquisition de ce terrain au prix de 5,00 € le m<sup>2</sup>, soit un montant estimé à 3 000 €, auquel il y aura lieu d'ajouter les frais de bornage et d'acte notarié et autorise Monsieur le Maire, ou un de ses adjoints, à signer tous les actes relatifs à cette transaction et notamment auprès de Maître DOUVIN, notaire à NEUVILLE AUX BOIS.

### **Présentation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée AD'AP**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'obligation de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, qui oblige la commune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 à mettre tous ses Equipements Recevant du Public (ERP) et ses Installations Ouvertes au Public (IOP) accessibles à tous les handicaps.

Les pouvoirs publics ayant pris conscience de l'impossibilité de respecter la date butoir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, la loi n° 2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter de nouvelles mesures législatives s'est traduite par la parution de l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014. A compter de cette date, et avant le 27 mars 2015, les gestionnaires d'ERP et/ ou IOP ont désormais la possibilité de s'engager dans un Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP)

L'AD'AP est un engagement de procéder aux actions ou travaux de mise en accessibilité d'un ou plusieurs ERP, dans le respect de la réglementation, dans un délai limité et avec une programmation des travaux et des financements. Cet accord suspend, sur la durée de l'agenda, le risque pénal prévu par la loi du 11 février 2005 et ainsi poursuivre ses travaux de mise en accessibilité.

Ainsi, dans ce cadre, la commune a mis en place une politique de mise en accessibilité de son patrimoine en élaborant un Agenda d'Accessibilité Programmée sur 2 périodes de 3 ans, soit 6 ans.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise la présentation de la demande de validation de l'Agenda d'accessibilité Programmée auprès de la Préfecture et autorise Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette opération.

### **Subventions 2016 aux associations**

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission des Finances, après avoir demandé aux élus responsables d'associations de ne pas prendre part aux votes concernant leur association et après en avoir délibéré, vote les subventions accordées aux associations pour l'année 2016, suivant le tableau récapitulatif ci-joint en annexe, pour un montant de 19 515,00 €, et inscrit les budgets alloués à l'article 6574.

SUBVENTIONS 2016 aux Associations	Vote 2016
<b>ASSOCIATIONS COMMUNALES</b>	
Amis de l'Orgue	400
USEP (Union Sportive Ecole Primaire)	300
L'Avenir (compris activité Pêche à l'étang de la Rouche)	650
Les Echos de Chamerolles	650
COC	6000
COC Danse (Gala de danse)	150
Club Informatique	500
Comité des Fêtes	2600
Société Chasse CHILLEURS (compris entretien haies)	500
ACAC (Bibliothèque + club-photo)	1200
Coopérative scolaire Primaire (15 € / 145 enfants)	2175
Coopérative scolaire Maternelle (15 € / 94 enfants)	1410
<b>Sous total associations communales</b>	<b>16 535 €</b>
<b>ASSOCIATIONS EXTERIEURES</b>	
Association Cantonale Don du Sang de NEUVILLE	100
Association Amicale Secrétaires de Mairie	30
Banque Alimentaire	500
Secours Catholique	200
Secours Populaire	100
MFR de CHAINGY	150
MFR de NEUVY LE ROY	75
Collège EREA Simone VEIL d'AMILLY	75
Domaine de Chantaloup de DADONVILLE	75
Les PEP du Loiret	50
Association sportive du lycée Duhamel du Monceau de PITHIVIERS	50
Foyer Socio-éducatif Collège de NEUVILLE	723
Association Sportive Collège de NEUVILLE	482
Loiret Nature Environnement	70
SAFO	50
Santolène	50
Office du Tourisme de PITHIVIERS	200
<b>Sous total associations extérieures</b>	<b>2 980 €</b>
<b>Total imputation 6574</b>	<b>19 515 €</b>

### Gratification à un stagiaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder au stagiaire, Eva TIGER une gratification de 50 € correspondant à une semaine de stage effectuée du 18 au 22 janvier 2016 à la Mairie de CHILLEURS AUX BOIS.

La dépense sera inscrite sur le budget de la Commune à l'article 6488.

### Classe de découverte du 13 au 22 juin 2016 aux Sables d'Olonne – Ecole Charles De Gaulle

Monsieur le Maire présente au Conseil une demande en date du 24 février 2016 déposée par l'Ecole Charles DE GAULLE de PITHIVIERS concernant un séjour en classe de découverte aux Sables d'Olonne du 13 au 22 juin 2016.

Dans un souci d'équité, la Commune accepte de participer une fois pendant la scolarité de chaque enfant demeurant à CHILLEURS AUX BOIS et scolarisé hors Commune, à hauteur du tiers du coût du séjour.

En l'occurrence, la demande porte sur un enfant originaire de la Commune mais qui n'y réside plus. Vu l'irrecevabilité de cette demande, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, refuse de financer le séjour de cet enfant.

### Affaires diverses

\* La Poste : Le Conseil Municipal remercie Monsieur SUEUR, Sénateur, de son intervention pour le maintien du bureau de POSTE de CHILLEURS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H.

M.LEGRAND Gérard, Maire	M.BOUDIN Jean-Claude, 1 <sup>er</sup> adjoint	M. TARRON Bernard, 2 <sup>ème</sup> adjoint	Mme MATHURIN Nathalie, 3 <sup>ème</sup> adjoint	M. COLMAN Philippe, 4 <sup>ème</sup> adjoint	Mme DENIAU Evelyne, 5 <sup>ème</sup> adjoint
M. LABRUNE Philippe,  Absent	M.GOUEFFON Vincent,  Absent	Mme LOISEAU Christine  Absente	Mme BARBIER Cathy  Absente		
M .THAUREAUX DE LEVARE Philippe,  Absent	Mme DEGUIL Catherine,  Absente	Mme PROSSER Isabelle,  Absent	Mme LORENTZ Caroline,  Absente	M. DELARUE Mickaël,  Absent	
Mme BURGOT Christelle,  Absente	Mme LE GOVIC Karine,  Absent	M.BOUDIN Sébastien,  Absent			